

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

LIVRET D'ACCUEIL

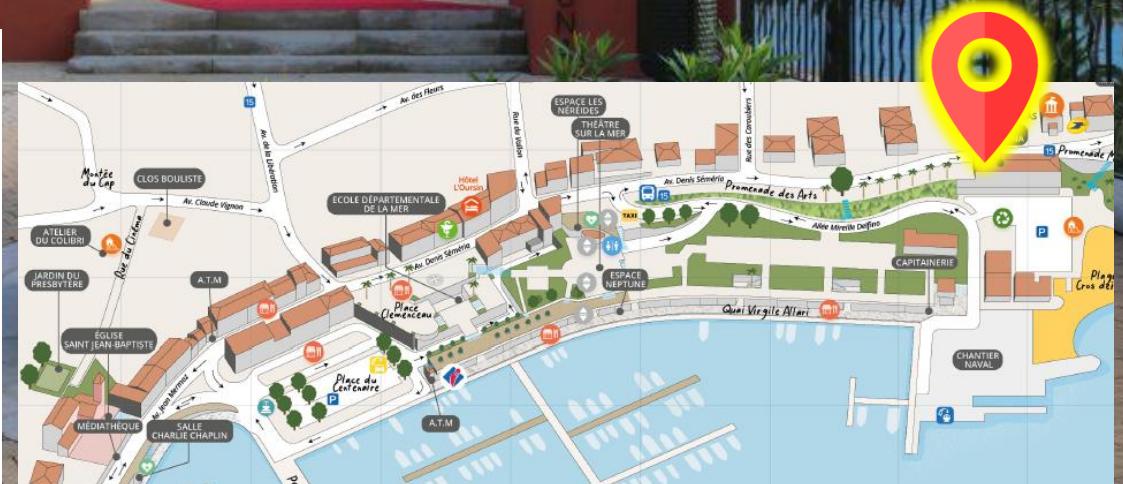


Espace culturel et artistique « NAMOUNA »

6 avenue Denis Semeria

Assistance
En cas de problème technique :

- Du lundi au vendredi de 9h à 16h contact service régie des salles au 06 27 19 13 75
- Le week-end et en semaine après 16h contactez la police municipale, régulatrice de l'astreinte technique au 04 93 76 06 46



Le mobilier mis à votre disposition doit être restitué et rangé au même endroit que lors de votre prise de possession de la salle.

- Scotchs au mur ou sur les vitres ou sur le mobilier
- Punaises ou clous au mur ou sur le mobilier
- Musique **après 20h**
- Utilisation des espaces **après 22h**
- Bureaux à l'extérieur
- Laisser la lumière allumée la nuit /Laisser du matériel dehors toute la nuit
- Quitter les lieux sans s'assurer du bon verrouillage des accès ou fenêtres (ne pas oublier la petite porte de service)
- Restitution d'une salle avec des poubelles non-vidées

LES INTERDITS



En cas de non-respect constaté par les services la municipalité procédera à une retenue sur caution



Stationnement :

Si des demandes ont été effectuées et que cela vous a été accordé alors un ou plusieurs emplacements de stationnement seront réservé à votre attention (selon les dates et horaires convenus).

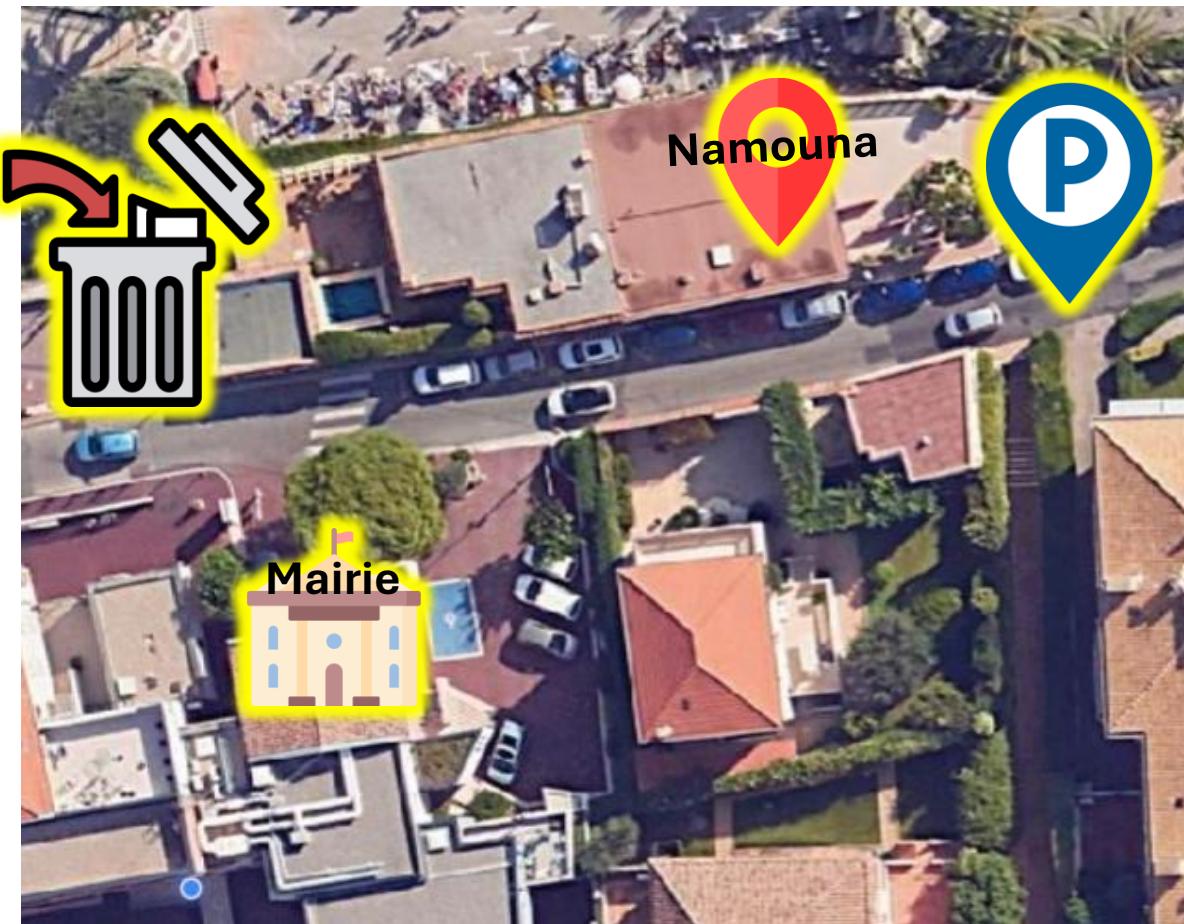
Un véhicule est garé sur votre emplacement réservé ?
contactez la police municipale, au 04 93 76 06 46



Déchets/Poubelles :

Vous êtes priés de jeter autant de fois que cela sera nécessaire vos poubelles, dans le container situé en face du bureau de poste, au début de la promenade Maurice Rouvier

Nom du réseau : NAMOUNA
Code WIFI : 0493765100



Présenter votre badge sur la face avant du cylindre pendant 2 secondes :

la LED devient verte, vous avez donc le contrôle sur le cylindre indéfiniment.

- en tournant à gauche vous déverrouillez
- en tournant vers la droite vous verrouillez.

Lors de votre départ, profitez de toujours avoir le contrôle sur le cylindre pour verrouiller la porte (tournez à droite suffisamment longtemps jusqu'en butée).

Puis passez votre badge sur la face avant du cylindre pendant 2 secondes :

la LED devient rouge, le cylindre tourne maintenant dans le vide

- Vous ne pouvez pas ouvrir la porte jusqu'au prochain badgeage.

Si vous rencontrez un problème le soir après 17h, vous pouvez appeler l'astreinte technique via le numéro de téléphone de la police municipale : 04 93 76 06 46



Tutoriel



Le badge



Le cylindre

L'alarme doit être mise en service après votre départ,

Pour cela veuillez fermer la porte et les fenêtre

Puis appliquer votre badge d'alarme (noir) sur le symbole  (pendant 3 secondes).

Vous pourrez alors lire l'inscription suivante : MES TOT PART.

Vous avez une temporation nécessaire pour quitter les lieux.

Pour mettre l'alarme hors service lors de votre arrivée dans la salle il vous suffit d'effectuer la même opération.

Vous pourrez alors lire : SYST HORS SERVICE

Par défaut l'alarme n'est pas en service dans la salle Namouna,
Nous conseillons la mise sous alarme dans le cadre des expositions
d'art ou lorsque des valeurs seraient présentes dans la salle.

**NB : si l'alarme se met à sonner à cause d'une mauvaise manipulation
: appelez la police municipale au 04 93 76 06 46**



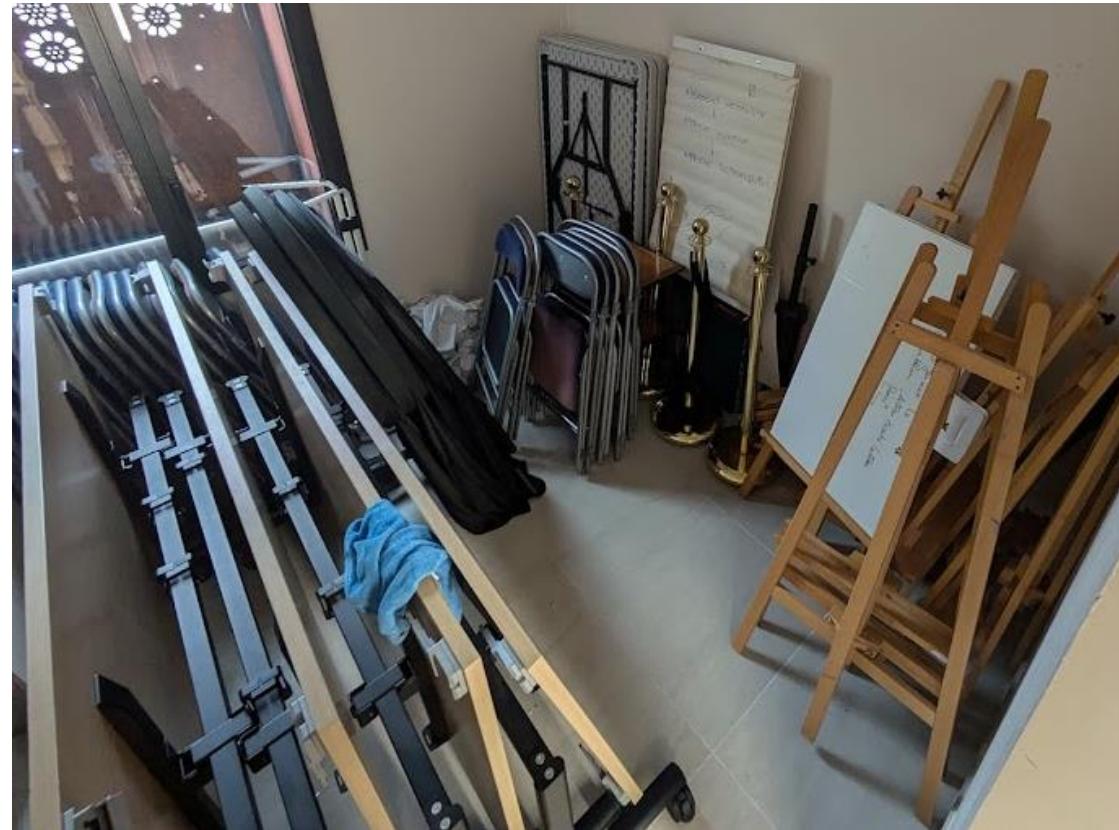
Veuillez vérifier la bonne fermeture de la salle en quittant les lieux (les deux portes)

Pour votre évènement, la ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat met à disposition les mobiliers suivants :

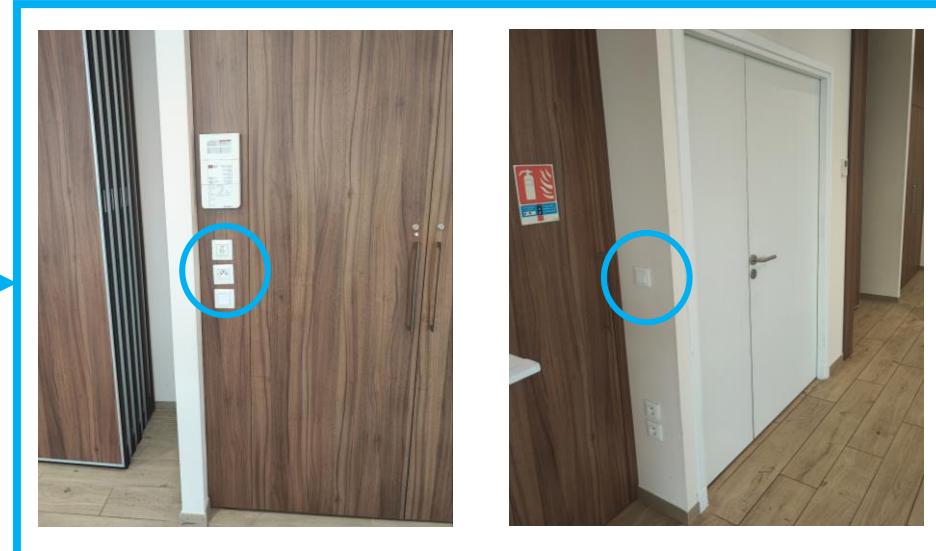
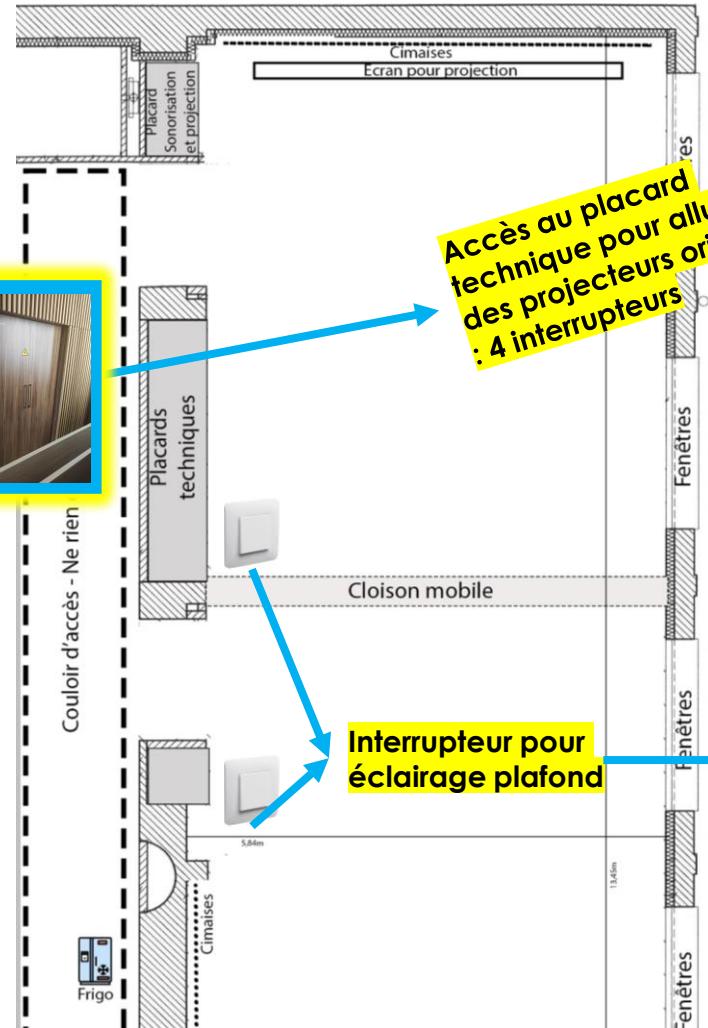
- 5 Grands chevalets
- 6 Chevalets de table
- 4 Tables rectangulaires pliantes
- Des chaises velours
- 6 Socles d'exposition en acier
- Des crochets et suspensions pour cimaises rigides
- 1 Porte affiche A1
- 1 Paper-board
- 4 Mange-debout houssés noirs
- Des Bureaux roulants (doivent être protégés en fonction de l'utilisation prévue)

NB: la restitution de bureaux tâchés ou endommagés pourra entraîner un prélèvement sur les cautions relatives à la mise à disposition des espaces

Espace de réserve



La réserve devra IMPERATIVEMENT être restituée dans le même état que lors de la mise à disposition, sous peine de retrait de la caution de ménage.



Veiller à bien éteindre les lumières lorsque vous quittez les lieux - Le couloir et l'espace WC sont réglés sur des détecteurs de mouvement. Pas d'interrupteur ni d'intervention à prévoir de votre part.

Espace accessible uniquement sur demande au service de régie des salles

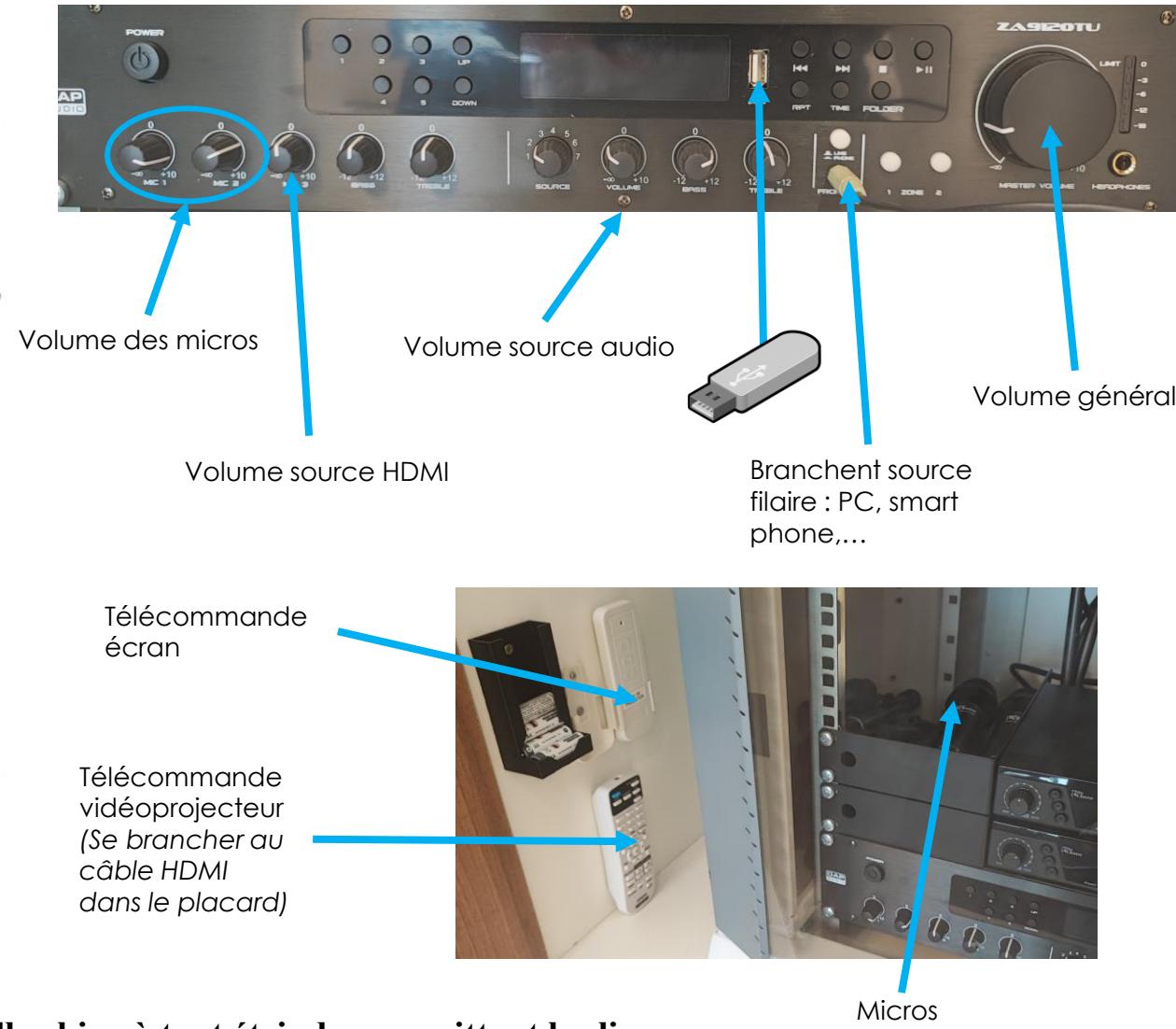
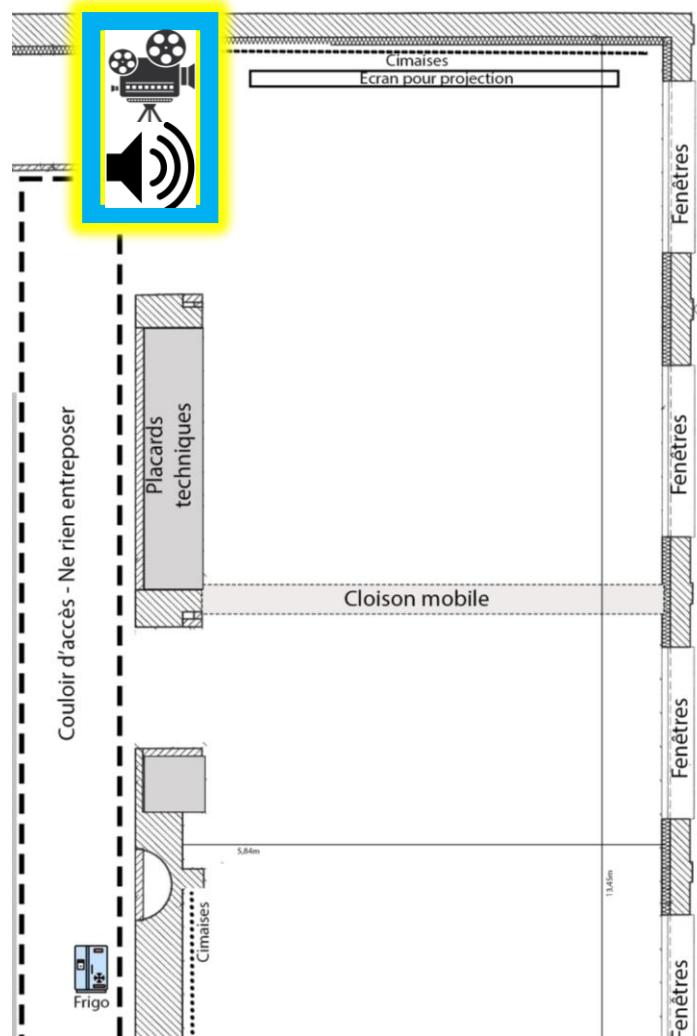
SAINT JEAN CAP FERRAT

Salle Namouna –
Sonorisation et Projection

Contact :

david.midol@saintjeancapferrat.fr

anthony.malaussena@saintjeancapferrat.fr

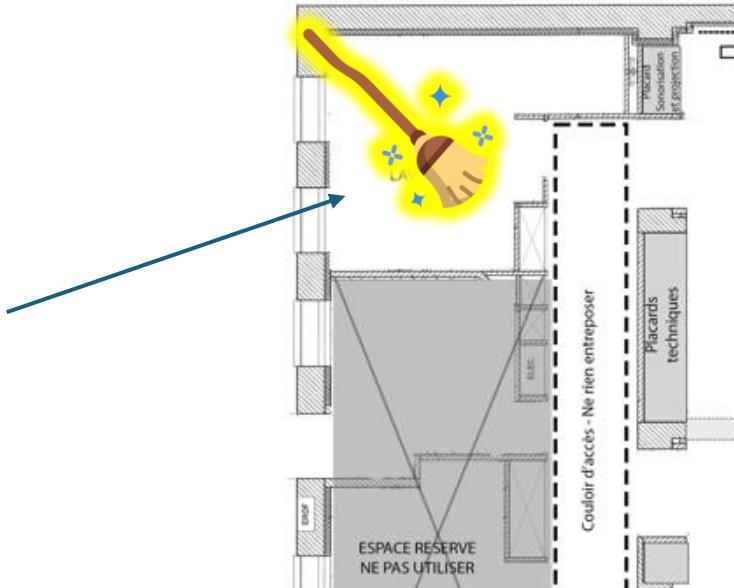


Veillez bien à tout éteindre en quittant les lieux

Entretien de la salle

Un nécessaire de ménage est à votre entière disposition afin de garantir la bonne tenue de votre espace pour vos visiteurs.

Le service d'entretien passe très régulièrement pour assurer un service récurrent. Néanmoins il appartient au preneur de la salle de s'assurer (surtout après un vernissage/réception) à ce que tout soit en ordre en vue du service du matin (7 h du matin). En cas de mauvaise tenue de votre salle, le service entretien procèdera au nettoyage/enlèvement des poubelles, ce qui entraînera des retenues sur votre caution



Restitution des clefs/badges



A l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture ou en les déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, à l'entrée du parking de la mairie

